

LA VICTIME

Derrière le masque du criminel se cache la figure de la victime.

Et pour Nietzsche aussi, la punition relève d'« une éternelle nécessité ». Il nous interroge sur le droit à la défense et sur ce risque celui d'éprouver plus de compassion pour le coupable que pour la victime.

Ce qui, en quelque sorte, préfigure aujourd'hui le débat victimaire porté par le populisme.

Car on juge trop souvent l'auteur, non le crime et encore moins les victimes.

Le criminel, quelle que soit sa faiblesse, ne doit pas devenir bouc émissaire, cette victime expiatoire sacrifiée pour « purifier » une faute. Il ne saurait être l'objet d'une approche abusivement victimaire de la justice.

Il n'existe pas d'échelle du bien et du mal.

Chassons hors de nous le manichéisme aveugle.

Cette question, l'avocat de la défense ne se la pose pas : sa mission, c'est d'assurer la défense coûte que coûte.

On pourra juger cette démarche volontairement iconoclaste, voire réfractaire au système.

Mais il revient à l'avocat de nourrir une vision idiosyncratique et non monolithique de l'être humain, seul justiciable devant ses juges, qui auront à appliquer la loi aux faits de sa cause.

Le danger de la jurisprudence, c'est de conduire à cristalliser les situations à examiner sur un modèle de raisonnement conceptuel fixe et abstrait, loin de la réalité unique d'un procès.

Pourtant, le droit pénal sait parfois échapper aux sirènes de la jurisprudence.

Car chaque situation doit être appréciée dans sa singularité, donc dans sa dimension humaine unique : nos actes sont uniques, parce que nous sommes tous uniques.

Ce que Nietzsche ne conteste d'ailleurs pas (Nietzsche, *Le Voyageur et son ombre*, 1878, art. 24, p. 191).

Standardiser est une grande tentation. Une insupportable tentation.

Surtout avec l'essor des outils modernes d'intelligence artificielle : ces machines aux capacités surhumaines, mais déshumanisées.

À glisser vers cet abîme qui porterait le sceau du mal totalitaire, le risque est, à terme, de dénier au juge son pouvoir souverain d'appréciation.

En d'autres termes, la justice prédictive et sa modélisation nous placent aux portes des mondes d'Orwell (1984) et de Huxley (*Le Meilleur des mondes*).

N'oublions pas que chaque être est unique et complexe.

Chaque affaire est le cours singulier d'une vie, qui peut naître d'une existence tout entière.

Nos gènes en sont la preuve scientifique éclatante ; notre psyché, la résultante affective de nos traumatismes.

La machine, à l'évidence, désincarne le droit et le déshumanise.

C'est là la tentation totalitaire.

Et pourtant, elle n'est que le fruit de nos esprits calcifiés, de notre paresse intellectuelle et de notre lâcheté.

Ne laissons pas notre pensée s'enkyster dans la facilité, même si nos esprits semblent avoir tari leur capacité de libre arbitre.

Quant aux élites, celles qui se croient au-dessus du commun des mortels que nous serions à leurs yeux, elles portent une responsabilité immense, du fait même de leurs lumières dévoyées.

La corruption des meilleurs est la pire de toutes : *Corruptio optimi pessima*.